

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026****N°DCM-2026-016****OBJET :****CULTURE****Office de Tourisme de la
Dombes**Convention de partenariat pour
l'organisation des visites de la ville
et des musées municipaux

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-six le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 février 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER -
M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme
D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme ROBIN - Mme CARLOT-
MARTIN représentée par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée
par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la vocation touristique de la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne et la richesse de son patrimoine bâti médiéval ;

Madame MERLIN explique aux conseillers municipaux que le projet de convention de partenariat vise à formaliser un partenariat structuré et équilibré entre la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne et la SPL Dombes Tourisme (OT). Elle clarifie les responsabilités entre promotion touristique (OT) et médiation culturelle (Ville), encadre les aspects financiers et sécurise juridiquement l'organisation des visites. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large de valorisation du patrimoine local et dans les démarches de réseaux et labels nationaux auxquels la Ville adhère :



Ainsi, l'OT assure la promotion du patrimoine de la Ville, la diffusion des documents édités par la Ville, l'organisation de visites guidées patrimoniales, la commercialisation des visites de groupes, et la participation à l'organisation d'événements exceptionnels (ex. : Médiévales en Dombes).

Le rôle de la Ville est d'assurer les visites guidées et la médiation culturelle, de l'Apothicaire, de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, de l'Espace Micro-Folie, ... l'apport de contenus rédactionnels pour les supports touristiques, et la gestion des demandes spécifiques de visites institutionnelles et médiatiques.

En cas de groupe important nécessitant une division en sous-groupes, le personnel des musées peut intervenir exceptionnellement (2 à 3 fois par an).

Au niveau des modalités financières, l'OT reverse à la Ville les recettes issues des visites de groupes. Les tarifs appliqués sont ceux votés par le Conseil Municipal. La Ville émet une facture annuelle. Aucune commission n'est perçue par l'une ou l'autre des parties (hors droits d'entrée). La durée de la convention est conclue pour 3 ans. Elle est renouvelable tacitement une fois, la durée totale ne pouvant excéder 6 ans.

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, Monsieur MATHIAS ne prend pas part au vote),

APPROUVE le projet de convention de partenariat pour l'organisation des visites de la ville et des musées municipaux,

AUTORISE le Maire à le signer avec Dombes Tourisme, ainsi que toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 2 mars 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS

The image shows a blue circular official seal of the 'MAIRIE de CHATILLON-sur-CHALARONNE' with the number '01400' at the bottom. A black ink signature is written over the seal.

Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'Stéphanie COUTURIER', is written on the page.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **11 MARS 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **11 MARS 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.